

CHANGEMENT DE PRÉNOM

Toute personne peut demander à changer de prénom. Il faudra prouver que cette demande est justifiée par un intérêt légitime (prénom ridicule ou vous portant préjudice par exemple). En cas de refus, vous pouvez faire un recours auprès du juge des affaires familiales.

Si vous vivez en France, vous devez vous rendre à la mairie de votre lieu de résidence ou la commune de naissance.